

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 octobre à 20 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme MOINE Sylvie, Mme VITSE Roselyne, Mme ALBENQUE-BARDOUX Sylvie, Mme FOURATI Laurianne, Mme LOCQUEGNIES.

I/Bâtiments

- **Maison des Associations** : Les devis de la Société Avenir PVC sont acceptés par le Conseil Municipal, à savoir le changement de 13 fenêtres (façade ouest et salle A) pour un montant de 16 163,50 € HT ainsi que le remplacement d'une porte et de 2 petites fenêtres (cour intérieure) pour un montant de 2 757,70 € HT soit un total de 18 921,20 € HT.

- **Mairie** : La réfection du hall est en cours d'étude. Un devis de la société Cyralex est présenté pour la réfection des peintures des murs, plafonds et menuiseries pour un montant de 6 273,52 € HT.

D'autres devis seront demandés pour la remise en état de l'escalier principal et le changement des spots dans le hall et l'escalier.

- **Espace Culturel** : Aucune modification sur les tarifs de location des salles. Les petites salles peuvent être louées la journée avant 22h pour les associations de Rilly-la-Montagne, pour les événements exceptionnels ou en complément d'une location de la grande salle.

Le dépôt de garantie d'un montant égal au tarif de location (minimum 800 € même en cas de prêt gratuit) sera demandé le jour de l'état des lieux.

II/Sécurité dans les bâtiments

- **Espace Culturel** : Dix prescriptions sont levées avec attestation, trois sont en attente de travaux ou d'attestation, une en attente de devis. L'Entreprise Bonnet intervient fin octobre pour les dernières prescriptions, à savoir le remplacement BAES + contrôle télécommande, la vérification des installations de cuisson et la préparation programme déclenchement SSI pour un montant de 1991,53 € HT.

- **Église** : La commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique est intervenue le 11 octobre 2019 pour la visite périodique. Le Service incendie départemental émet un avis favorable. Des devis sont en cours pour le contrôle périodique par un technicien compétent ou un organisme agréé.

- **Projet Ateliers Municipaux** : Plusieurs devis sont proposés pour l'étude de sol. Le devis de l'entreprise Ginger Cebtp pour un montant de 2 000 € HT, le devis de l'entreprise Fondasol pour un montant de 2070,00 € HT et celui de l'entreprise Géotec pour un montant de 1600,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise Géotec.

III/Voirie

- **Projet rue des Rozais** : Le plan provisoire est présenté au Conseil pour la création de 3 places de parking entre le n° 1 et le n° 3 de la rue des Rozais ainsi que l'élargissement de la chaussée. Des travaux sont à prévoir de mi-juin à septembre 2020.
- **Rue Gambetta** : Le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer les parents de l'école Jeanne d'Arc pour plus de sécurité aux abords de l'école.
- **Rue du pavé** : Le devis de la société Tertu pour 12 glissières de sécurité avec bois traité aux sels en autoclave d'un montant de 716,09 € HT est retenu.
- **Parc derrière la Banque Postale** : Le devis de la société Mefran collectivités pour 3 bancs (rouge/vert/bleu) et 10 poubelles 60 litres (noir) d'un montant total de 2660,00 € HT est retenu.

IV/Enfouissement des réseaux aériens en fils nus par le SIEM : Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, décide de demander au SIEM de la Marne la suppression des fils aériens nus constituant les réseaux d'alimentation électrique les plus anciens :

- Rue Gambetta
- Route de Villers-Allerand

V/Bulletin Municipal

L'édition du Petit Rillois est en cours de rédaction. Il sera livrable le 13 décembre 2019.

VI/Transfert de compte à compte

Le Conseil Municipal décide de réaliser les transferts de crédits suivants :

615221 (011)	Bâtiments publics	- 5000 €
213318 (21)	Autres bâtiments	+ 5000 €
615231 (011)	Voiries	- 5000 €
2152 (21)	Installations de voirie	+ 5000 €
6413 (012)	Personnel non titulaire	- 6000 €
21311 (21)	Hôtel de ville	+ 6000 €
2315 (23)	Installations, matériel et outillage	- 4000 €
21318 (21)	Autres bâtiments publics	+ 4000 €

VII/Enfouissement des équipements de communications électroniques d'Orange

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'enfouissement des équipements de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rue Yvon Floquet.

Conformément à l'article 5 section 2 de la convention cadre, la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée ainsi que, par désignation par Orange, de la pose des installations de communications électroniques dans la tranchée aménagée. Orange assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux prestations câblage (hors externalisation du câblage).

VIII/Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées réuni le 10 septembre 2019
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive des charges transférées du 10 septembre 2019.

IX/ Question diverses

L'association Toon's Compagny recherche un terrain, bois ou bâtiment pour pratiquer l'airsoft (se joue grâce à des répliques d'armes qui propulsent des billes en plastiques). Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection. Un rendez-vous avec le Président, M. Rossignol, doit être pris pour la mise en sécurité de l'espace utilisé.

Faute de rentabilité, il n'y aura plus de marché le vendredi matin.

